



Communiqué de presse

Paris, le 4 décembre 2013

Pour la deuxième année consécutive, les enseignes de la distribution publient en toute transparence leurs marges nettes par rayon : 1,5% en moyenne.

Les enseignes de la distribution poursuivent leur engagement en faveur de la transparence et ont de nouveau fourni à l'Observatoire des prix et des marges les informations financières nécessaires au calcul de leurs marges nettes par rayon.

Les résultats du rapport de l'Observatoire de 2013 confirment les résultats de 2012 avec des marges nettes très faibles, en moyenne 1,5%. Ainsi, sur un caddie payé 50 euros par un consommateur, seulement 75 centimes représentent les marges nettes des enseignes de la grande distribution. L'Observatoire a élargi cette année son étude à deux nouveaux rayons : la marée et la boulangerie/pâtisserie. Les résultats indiquent une très faible hausse pour les secteurs étudiés en 2012 et des marges fortement négatives pour les deux nouveaux.

La moyenne des 7 rayons est de 1,5% alors qu'elle était de 1,9% pour les 5 rayons précédents.

Rayons dont les marges sont négatives :

- Boucherie : -0,8%
- Boulangerie/ Pâtisserie : -1,3%
- Marée : -3,7%

Rayons dont les marges sont quasi-nulles ou positives :

- Fruits et légumes : 0,9%
- Produits laitiers : 2,4%
- Volailles : 5,3%
- Charcuterie : 5,8 %

La rentabilité négative de la boucherie, de la boulangerie et de la marée s'explique par des coûts de personnel plus élevés que les autres, en raison notamment des besoins d'entretien du rayon et de service des clients. A titre d'exemple, les frais de personnel spécifiques au rayon boulangerie représentent 30,5% de son chiffre d'affaire.

Les enseignes de la distribution poursuivront ce travail de transparence avec l'Observatoire et regrettent que les grandes industries agro-alimentaires continuent de refuser la publication de leurs marges nettes en France.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 750 hypermarchés, 5 400 supermarchés, 4 700 maxidiscomptes et 17 950 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr – www.fcd-leblog.fr

Contact : Gabrielle AYNES (FCD) - Tél : 01 44 43 99 35 - Fax : 01 47 20 53 53 – aynes@fecd.eu